

HEC MONTRÉAL

Règlement no 3 de la Fondation HEC Montréal

Mise à jour :

Le 4 septembre 2008



FONDATION MERCURE

RÈGLEMENT N° 3

RÈGLEMENT CONCERNANT LA MODIFICATION DU NOM

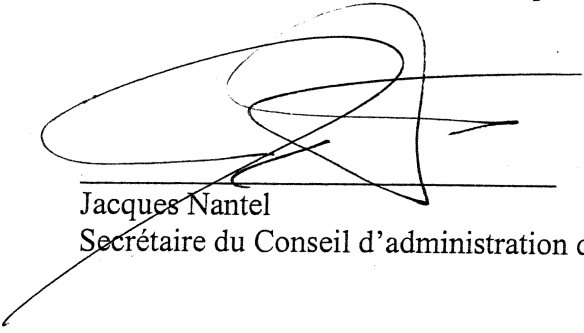
ATTENDU que la dénomination sociale de la Corporation, telle qu'énoncée dans son acte constitutif, ne répond plus aux besoins de la Corporation.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser les administrateurs de la Corporation à demander des lettres patentes supplémentaires qui modifient les dispositions de l'acte constitutif de la Corporation de la façon suivante :

La dénomination sociale de la Corporation est changée de
« FONDATION MERCURE » à « FONDATION HEC MONTRÉAL »

COPIE CERTIFIÉE CONFORME d'un règlement de la Corporation, adopté à l'unanimité par les membres présents à une Assemblée générale extraordinaire convoquée à cette fin et régulièrement tenue le 4 septembre 2008 et par les administrateurs à une assemblée régulièrement tenue le 4 septembre 2008.

SIGNÉ à Montréal, ce 4^e jour de septembre 2008.



Jacques Nantel

Secrétaire du Conseil d'administration de la Fondation Mercure

REQUÊTE POUR LETTRES PATENTES
SUPPLÉMENTAIRES CHANGEANT LA
DÉNOMINATION SOCIALE DE
« FONDATION MERCURE »

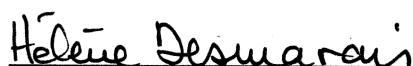
AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES

LA REQUÊTE de « FONDATION MERCURE » expose respectueusement :

1. La corporation a été constituée en personne morale sous la dénomination sociale « FONDATION MERCURE », par lettres patentes du 6 février 1981, émises sous l'autorité de la Partie III de la *Loi sur les compagnies*;
2. Lors d'une assemblée générale extraordinaire convoquée à cette fin et régulièrement tenue le 4 septembre 2008, les membres de la corporation ont adopté, à l'unanimité, un règlement autorisant les administrateurs de la corporation à demander des lettres patentes supplémentaires modifiant les dispositions de l'acte constitutif de la corporation en changeant la dénomination sociale de la corporation. Copie de ce règlement des membres est produite au soutien de la présente requête.
3. Le 4 septembre 2008, les administrateurs de la corporation ont adopté à l'unanimité une résolution relative à l'approbation de ce règlement et à la présentation d'une demande de lettres patentes supplémentaires. Copie de cette résolution des administrateurs est produite au soutien de la présente requête.
4. La corporation a constaté et s'est assurée que la dénomination sociale projetée est conforme à Loi et aux règlements adoptés ou approuvés par le gouvernement, et notamment qu'elle ne prête à confusion avec aucune autre raison sociale, sauf « HEC MONTRÉAL » dont le consentement est produit avec la présente requête.
5. Les lettres patentes supplémentaires ne sont demandées dans aucun but illégal, mais de bonne foi et dans l'intérêt de la corporation.

LA CORPORATION vous demande de lui accorder des lettres patentes supplémentaires pour changer la dénomination sociale telle qu'elle apparaît dans les dispositions de son acte constitutif de la manière indiquée dans le règlement adopté par ses membres.

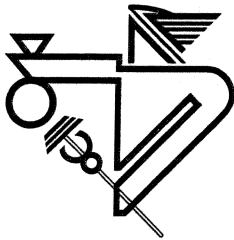
SIGNÉ à Montréal, ce 4e jour de septembre 2008.



Hélène Desmarais, présidente



Jacques Nantel, secrétaire



fondation
MERCURE

3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) Canada H3T 2A7
Téléphone (514) 340-6304
Télécopie (514) 340-6899
www.hec.ca

EXTRAIT

du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la Fondation Mercure, tenue à Montréal, à la salle Rémi-Marcoux, le jeudi 4 septembre 2008, à 8 heures 30, sous la présidence de M^{me} Hélène Desmarais.

2° **Adoption de la résolution modifiant la dénomination sociale de la Fondation Mercure**

DÉCISION

Il est unanimement résolu de modifier la raison sociale de la Corporation de « FONDATION MERCURE » à « FONDATION HEC MONTRÉAL ».

Il est unanimement résolu d'adopter le Règlement No. 3 ci-joint, modifiant la dénomination sociale de la corporation de « FONDATION MERCURE » à « FONDATION HEC MONTRÉAL ».

Il est unanimement résolu d'autoriser les administrateurs de la Corporation à demander des lettres patentes supplémentaires modifiant les dispositions de l'acte constitutif de la Corporation en changeant la dénomination sociale de la Corporation.

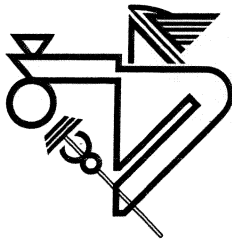
Fait à Montréal, le 4 septembre 2008.

Le secrétaire de l'Assemblée générale extraordinaire
de la Fondation Mercure,


Jacques Nantel

/sb

Copie certifiée conforme
à l'original



fondation
MERCURE

3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) Canada H3T 2A7
Téléphone (514) 340-6304
Télécopie (514) 340-6899
www.hec.ca

EXTRAIT

du procès-verbal de la quatre-vingt-dix-septième réunion du Conseil d'administration de la Fondation Mercure, tenue à Montréal, à la salle Rémi-Marcoux, le jeudi 4 septembre 2008, à 8 heures 40, sous la présidence de M^{me} Hélène Desmarais.

2° **Modification de la dénomination sociale de la Fondation Mercure**

DÉCISION

Il est unanimement résolu :

1. De modifier la dénomination sociale de la Corporation de « FONDATION MERCURE » à « FONDATION HEC MONTRÉAL » et d'adopter en conséquence le Règlement no. 3 ci-joint.
2. Il est unanimement résolu d'autoriser la présidente et le secrétaire à faire la demande de lettres patentes supplémentaires pour cette modification de la raison sociale et le secrétaire à poser tous les autres gestes administratifs requis à cette fin.

Fait à Montréal, le 4 septembre 2008.

Le secrétaire du Conseil d'administration,


Jacques Nantel

/sb

Copie certifiée conforme
à l'original

EXTRAIT

du procès-verbal de la cent-cinquante-quatrième réunion du Conseil d'administration de la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal, à la salle Rémi-Marcoux, le jeudi 4 septembre 2008, à 8 heures 45, sous la présidence de madame Hélène Desmarais.

5° Affaires corporatives

d) Autorisation du changement de nom de la Fondation Mercure

DÉCISION

Il est unanimement résolu :

1. D'autoriser «FONDATION MERCURE» à changer sa dénomination sociale pour «FONDATION HEC MONTRÉAL» et à utiliser cette dénomination.
2. D'autoriser la présidente et le secrétaire à signer tout consentement relatif à cet effet.

Fait à Montréal le 4 septembre 2008.

Le secrétaire du Conseil d'administration,



Jacques Nantel
/sb

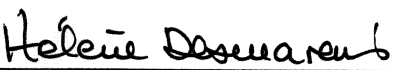
Copie certifiée conforme
à l'original

CORPORATION DE L'ÉCOLE DES
HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL

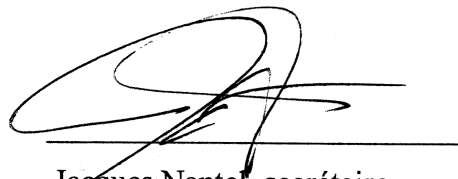
AUTORISATION

1. La Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal est également connue sous le nom de « HEC MONTRÉAL ».
2. Il est souhaitable que « FONDATION MERCURE » se nomme plutôt « FONDATION HEC MONTRÉAL ».
3. La Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal autorise « FONDATION MERCURE » à changer sa dénomination sociale pour « FONDATION HEC MONTRÉAL » et à utiliser cette dénomination sociale.

SIGNÉ à Montréal, ce 4^e jour de septembre 2008.



Hélène Desmarais, présidente



Jacques Nantel, secrétaire